



Commune  
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 13/04/2018

Reçu en préfecture le 13/04/2018

Affiché le



ID : 083-218300036-20180410-CM2018\_024-DE

Délibération N° 2018-024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix avril, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Siegfried JAEGER, Bertrand STELZ, Virginie MICHEL, Fabien MICHEL.

Excusés : Roger MALAMAIRE représenté par Alain POILPRÉ

Nadine MARION représentée par Roland NARDELLI

Nathalie FORESTIER représentée par Hugues MARTIN

Absentes : Laurence COLLADO et Maylis COSTAMAGNO

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme Aude ABIME

Nombre de membres en exercice : 15    Nombre de membres présents : 10    Nombre de Suffrages exprimés : 13  
Pour : 13    Contre : 0    Abstention : 0

### FINANCEMENT DE DEUX LOGEMENTS SOCIAUX : RECOURS A EMPRUNT AUPRES DU CREDIT AGRICOLE PROVENCE COTE D'AZUR

Le Maire rappelle que par délibération n°2014-001 du 14 Janvier 2014, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir par voie de préemption les lots 3 et 6 de l'immeuble situé à l'angle de la place de la Mairie et de la Rue Rompecul cadastré N165 et de réhabiliter les deux logements.

Le Maire rappelle que par délibération n°2015-051 du 27 octobre 2015, le Conseil Municipal a approuvé les travaux de réhabilitation pour un montant de 219 813.00 € HT soit 235 200.00€ TTC (TVA 7%).

Le Maire rappelle que par délibération n°2018-023 du 10 Avril 2018, le Conseil Municipal a réévalué les travaux de création de deux logements sociaux pour un montant de 180 000.00€ HT soit 216 000.00€ TTC, a approuvé le choix de l'Architecte Maître d'œuvre, a approuvé le nouveau plan de financement et a autorisé le Maire à lancer une consultation pour le choix des entreprises.

Le Maire informe le Conseil Municipal que pour assurer le financement de ces deux appartements sociaux, il est opportun de réaliser un Contrat de Prêt d'un montant de 90 000.00 €.

Pour le financement de cette opération, le Maire propose de réaliser auprès du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur un Contrat de Prêt dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- Montant : 90 000.00 euros ;
- Durée d'amortissement : 15 ans ;
- Taux d'intérêt annuel fixe : 1.40% ;
- Montant des intérêts : 10 406.78€ ;
- Périodicité des échéances : annuelle ;
- Type échéances : constantes ;
- Frais de dossier : 0.30% du capital emprunté ramenés à 90€ ;
- Typologie Gissler : 1A ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à signer le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la demande de réalisation de fonds ;
- HABILITE le Maire à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat ;
- ACCORDE au Maire tous pouvoirs à cet effet ;
- PRECISE que cet emprunt est inscrit en recette d'investissement au compte 1641.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

